

SIGNATURE DE LA CONVENTION 2020 -22 ENTRE LA CASU / INERIS ET LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

L'Ineris et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'intérieur signent une nouvelle convention de partenariat pour trois ans. Ainsi, l'Institut et la DGSCGC définissent les objectifs et les moyens de la cellule d'appui aux situations d'urgences (CASU).



CONTEXTE ET ENJEUX

Raymond Cointe, directeur général de l'Ineris et Alain Thirion, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises au ministère de l'intérieur, ont signé, dans les locaux du ministère de l'intérieur, lundi 24 février 2020, le renouvellement de leur convention pour une durée de trois ans. Cette convention s'inscrit dans le programme 161, Sécurité civile « Soutien aux acteurs de la sécurité civile et prévention et gestion des crises » mis en œuvre par l'administration. Cette convention fixe les objectifs communs de mise en œuvre de l'appui technique de la CASU.

LA CELLULE D'APPU

Créé en 2005 par circulaire ministérielle, la CASU apporte aux autorités publiques (administration centrale et services déconcentrés) une aide à la décision immédiate en fournissant des informations scientifiques et techniques lors de la phase accidentelle de situations d'urgence de type technologiques, et présentant un danger imputable à une substance ou une réaction dangereuse non radioactive. La cellule mobilise des équipes pluridisciplinaires d'astreinte et, selon les besoins, les moyens scientifiques et techniques de l'Institut. Parmi ses domaines d'intervention, on retrouve :

- La transmission d'informations sur les substances directement impliquées ou celles susceptibles de se former pendant l'accident (composants de fumées, produits de décomposition...) et la transmission d'informations sur des accidents passés et analogues à l'événement en cours et après l'accident en situation post-accidentelle
- L'analyse des risques selon la caractéristique de l'événement
- La caractérisation des phénomènes dangereux et modélisation de leurs effets
- L'évaluation des risques liés au dispositif de lutte contre le sinistre, en concertation avec les services de secours et ceux en charge de la gestion de l'accident

En 2019, la CASU a mené à bien 64 appuis dans le cadre de la subvention dont 42 en situation réelle et 22 dans le cadre d'exercice.

[Pour en savoir plus](#)

Mots-clés : Accident industriel, post-accident, sécurité civile

Contact presse : Karine Grimault
06.49.33.49.60 – karine.grimault@ineris.fr